



## Désignation d'un expert indépendant

**Croissy-Beaubourg, le 30 septembre 2022, 17h35 CEST – THERADIAG** (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce la désignation du cabinet Crowe HAF par le Conseil d'administration de la Société en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat volontaire déposé par Biosynex.

Biosynex a déposé le 23 septembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») un projet d'offre publique d'achat volontaire en numéraire visant les actions de la Société qu'elle ne détient pas, au prix de 2,30 euros par action (l'« **Offre** »).

Le Conseil d'administration de THERADIAG n'étant composé que de deux membres indépendants, il n'a pas été possible de mettre en place un comité ad hoc visé au III de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF. Dans ce cadre, en application des articles 261-1, I 1° et 4° et 261-1-1 du Règlement général de l'AMF, et sous réserve de l'absence d'opposition de l'AMF, le Conseil d'administration de THERADIAG s'est réuni et a désigné le cabinet Crowe HAF, représenté par Messieurs Olivier Grivillers et Maxime Hazim, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre. L'AMF ne s'étant pas opposée à cette désignation, celle-ci a désormais pris effet.

Monsieur Jacques Azancot, administrateur indépendant de la Société, assurera le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration de THERADIAG se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et ses conséquences pour THERADIAG, ses actionnaires et ses salariés, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de THERADIAG figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et soumis à l'examen de l'AMF.

### Contact de l'expert indépendant

Cabinet Crowe HAF

Messieurs Olivier Grivillers et Maxime Hazim

16 rue Camille Pelletan,

92300 Levallois-Perret

Tél. 01.41.05.98.40

Email : [olivier.grivillers@crowe-haf.fr](mailto:olivier.grivillers@crowe-haf.fr) / [maxime.hazim@crowe-haf.fr](mailto:maxime.hazim@crowe-haf.fr).

### A propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et

permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE), une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



**Theradiag**  
**Bertrand de Castelnaud**  
CEO/Managing Director  
Tél. : 01 64 62 10 12  
[contact@theradiag.com](mailto:contact@theradiag.com)

**NewCap**  
Communication financière et  
Relations Investisseurs  
**Pierre Laurent**  
**Quentin Massé**  
Tél. : 01 44 71 94 94  
[theradiag@newcap.eu](mailto:theradiag@newcap.eu)

**NewCap**  
Relations médias  
**Arthur Rouillé**  
Tél. : 01 44 71 94 98  
[nmerigeau@newcap.fr](mailto:nmerigeau@newcap.fr)

### **Informations importantes**

*Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Theradiag. La documentation relative à l'offre publique d'achat qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique d'achat, sera soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat lorsqu'elle sera disponible, si l'offre est déposée, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Theradiag, Biosynex et l'opération envisagée.*

*Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Theradiag décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*